

Le rôle de l'Etat dans les télécommunications

**Discours du Conseiller fédéral Pascal Couchepin
Chef du Département de l'économie**

Séminaire de l'asut
Berne, 6 juin 2002

Embargo
06.06.2002/09:30

**Seule la version orale
fait foi !**

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier chaleureusement pour l'invitation que vous m'avez adressée et qui me permet de m'exprimer aujourd'hui devant un parterre impressionnant de personnalités pour qui les télécommunications sont essentielles. C'est en effet un facteur déterminant de la réussite des entreprises que vous représentez.

En tant qu'utilisateurs de services de télécommunications, vous êtes parmi ceux qui ont su bénéficier des développements récents dans les télécommunications qui, malgré certaines difficultés, reste un secteur en bonne santé.

L'an dernier, le chiffre d'affaires en Suisse du secteur des télécommunications - plus de 26 milliards de francs, est resté inchangé par rapport à l'an 2000, une année où tous les records avait été battus. C'est une stabilisation par rapport à la croissance continue de ces dernières années qui a vu passer le chiffre d'affaires dans ce domaine de quelque 15 milliards de francs en 1996 à plus de 26 milliards l'an dernier.

C'est réjouissant même si ce chiffre cache des évolutions différentes selon les domaines pris en compte : les opérateurs et les prestataires de service ont bien tiré leur épingle du jeu, avec un chiffre d'affaires en hausse de 6,1% à 19 milliards de francs. Un succès qui s'explique principalement par la croissance soutenue de la téléphonie mobile et de l'utilisation d'internet.

Ces nouvelles formes de communication connaissent un essor étonnant qui influence les individus jusque dans leur sphère la plus intime. J'en veux pour preuve le fait que les Suisses ont envoyé le 14 février dernier, jour de la Saint-Valentin, quelque 13 millions de SMS ! L'amour passe dorénavant aussi par les télécommunications...

Mais revenons à la dure réalité des chiffres. Si les opérateurs s'en sont bien sortis, comme je viens de le dire, l'année dernière a été moins faste pour les fournisseurs d'équipements qui ont vu leurs ventes régresser de 13 %, à 7,3 milliards de francs.

Si ce secteur a connu dans l'ensemble un développement impressionnant, c'est à la fois en raison des progrès technologiques importants, de bonnes conditions-cadres et du dynamisme des acteurs du marché.

La concurrence a joué un rôle déterminant dans ce processus. Elle a été rendue possible grâce à la grande réforme des télécommunications qui a été lancée en 1997 avec la séparation de la Poste et de Swisscom et la privatisation partielle de cette dernière. Cette libéralisation du secteur des télécommunications a été menée à l'époque au pas de charge et avec le soutien presque unanime des milieux politiques.

Aujourd'hui, nous devons poursuivre le travail entamé à l'époque, mais on doit malheureusement constater que l'élan n'est plus le même et que l'unanimité n'est plus de mise.

L'Etat ne relâchera malgré tout pas ses efforts parce que le secteur des télécommunications occupe une place centrale dans la société et l'économie globalisée.

La compétitivité d'une place économique dépend en partie de l'offre de télécommunications modernes, fiables et à un prix raisonnable.

Avec l'accroissement des services disponibles sur internet, l'accès aux réseaux de télécommunication est de plus en plus synonyme d'accès au savoir et à l'éducation. Les nouveaux développements technologiques feront aussi de cette plate-forme l'accès privilégié en matière de culture et de divertissement.

En outre, le secteur constitue lui-même un moteur de l'économie, puisqu'en Suisse, la branche des télécommunications offrait en 2001 quelque 43 000 places de travail.

Certes, dans le domaine des télécommunications, l'Etat n'a pas la flexibilité nécessaire pour répondre de manière efficace aux besoins croissants des usagers. C'est la raison pour laquelle Swisscom dispose d'une large autonomie pour mener à bien sa politique. Mais l'Etat a le devoir d'accorder une attention particulière aux conditions cadres.

Pour la Suisse, les objectifs d'une politique des télécommunications sont les suivants :

1. garantir un service universel,
2. maintenir la qualité la plus élevée du service,
3. assurer que les coûts du service soient compétitifs en comparaison internationale,
4. veiller à l'introduction des dernières innovations technologiques et au développement d'infrastructures de qualité.

Pour atteindre ces objectifs, il convient d'ouvrir encore plus largement à la concurrence le secteur des télécommunications. L'efficacité du marché est directement liée à la présence d'un nombre suffisant d'opérateurs en concurrence. Les exemples dans ce sens abondent que l'on se tourne vers l'Union européenne, les Etats-Unis, la Norvège, l'Australie ou le Japon.

Avec sa loi sur les télécommunications, la Suisse a fait une bonne partie du chemin vers la libéralisation des télécommunications. Comme je l'ai déjà relevé, notre ancien monopole d'Etat a été restructuré avec succès en une entreprise efficace, bien que l'Etat soit encore l'actionnaire majoritaire.

A moyen terme, il conviendra de se demander s'il n'est pas utile de renforcer encore ce processus et de donner une marge de manœuvre supplémentaire à Swisscom en diminuant la part étatique. Il existe en effet une certaine contradiction à être à la fois partenaire majoritaire d'une entreprise et à jouer le rôle d'un régulateur indépendant sur le marché.

Mais aujourd'hui, le principal défi qui nous attend est la poursuite de la libéralisation pour lever les entraves aux nouveaux opérateurs qui souhaitent s'installer sur notre marché. C'est la raison pour laquelle les autorités fédérales ouvriront prochainement une consultation visant à une ouverture plus poussée du réseau.

Le principal élément manquant dans cette ouverture est la libéralisation de l'accès à la boucle locale, ce dernier kilomètre qui est actuellement propriété de Swisscom.

La quasi-totalité de nos partenaires industrialisés y ont déjà procédé. En Suisse, le Conseil fédéral est en faveur d'une libéralisation dans ce domaine. Il a décidé fin avril de supprimer rapidement le monopole de Swisscom sur le dernier kilomètre du raccordement téléphonique.

Swisscom, pour sa part, a déjà décidé de recourir au Tribunal fédéral contre cette décision. Je le regrette dans la mesure où cela risque de ralentir l'adaptation nécessaire de nos conditions cadres à l'évolution du marché. Or, plusieurs acteurs importants de ce marché sont dans l'attente de ces décisions et ils risquent de retarder, voire de renoncer à faire des investissements en Suisse si l'incertitude perdure.

Télécommunication et pays en voie de développement

Il y a une autre dimension de la problématique des télécommunications que j'aimerais aborder maintenant. Les pays en développement doivent être intégrés à la révolution des télécommunications. Il s'agit de combler le fossé qui sépare le Nord du Sud dans ce domaine. Les télécommunications sont des infrastructures essentielles pour le développement. Les pays qui ne réussiront pas à relever ce défi subiront un nouveau décalage avec le reste du monde dans pratiquement tous les domaines.

Malheureusement, plusieurs pays ont adopté une politique axée sur la défense, au plan commercial, de leur opérateur national traditionnel plutôt que sur l'établissement de conditions cadres libérales et compétitives.

Il est vrai que pour ces pays, une libéralisation comparable à celle qui prévaut chez nous aurait pour conséquence une perte de part du marché substantielle pour l'opérateur national. Mais des solutions existent.

La Suisse a décidé de fournir une contribution à la résolution de ce problème en coprésidant le futur Sommet mondial sur la société de l'information et en offrant de tenir ce Sommet à Genève en 2003. Elle a mis en place une infrastructure en vue de la préparation du Sommet et elle a l'intention d'assumer le rôle politique qui lui reviendra lors de cette manifestation.

Il serait simpliste de vouloir transposer vers les pays en développement à l'échelle 1:1 les expériences faites dans nos pays. Nous devons tenir compte des considérations sociales et économiques des pays concernés.

Cela dit, on peut partir de l'idée que les aspects positifs de l'ouverture du marché pour les usagers et leur rôle de stimulateur de croissance ont une valeur universelle. Le fait que l'Etat n'ait plus, dans un monde moderne, le rôle d'entrepreneur et de fournisseur de services est désormais un fait reconnu.

Je conclurai mon exposé en vous assurant que le Conseil fédéral entend assumer les responsabilités qu'il a dans le domaine. Elles sont limitées, puisque dans une économie libérale, ce sont les acteurs du marché qui jouent le premier rôle, mais le Gouvernement doit veiller à ce que ces acteurs évoluent dans un cadre propice à leur développement.

Cela concerne bien sûr les télécommunications, mais c'est également valable pour le marché postal où celui de l'électricité. A cet égard, la votation, le 22 septembre prochain, sur la libéralisation du marché de l'électricité nous donnera de précieux indices sur la volonté qu'ont les Suisses de voir le Conseil fédéral poursuivre la modernisation des conditions cadres de la place économique suisse. Cette votation a valeur de test. Comme à chaque fois que l'on présente un projet de réforme, des résistances apparaissent à gauche comme à droite. Elles sont l'expression d'intérêts particuliers, de lobbies en tous genres et c'est au Conseil fédéral de veiller à la défense des intérêts du plus grand nombre. C'est ce que nous expliquerons durant la campagne précédant cette votation que nous envisageons avec confiance.